

Original : anglais

Référence du document :	Document de travail 5
Titre :	Point sur l'examen de la Feuille de route régionale et de la Nouvelle partition
Auteur(s) :	Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique (FFA) et Communauté du Pacifique (CPS)

Résumé/brève description/éléments clés :

Les ministres océaniques des Pêches ont chargé les responsables des services des pêches, avec l'appui de la CPS et de la FFA, de passer en revue les politiques halieutiques régionales, à savoir la Feuille de route régionale et la Nouvelle partition pour les pêches côtières, et de veiller à ce qu'elles s'inscrivent dans le droit fil de la mise en œuvre de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050.

Au cours de l'année 2023 :

- La CPS et la FFA ont mis à profit les réunions régionales pour élaborer un processus d'examen avec les membres.
- Les ministres des Pêches de la région ont approuvé la méthode proposée et la nomination des six membres (Îles Cook, Fidji, Îles Marshall, Nouvelle-Zélande, Palau et Tokelau) qui siégeront au sein du Comité d'examen chargé de superviser le processus.
- Les ministres ont chargé le Comité d'examen de commencer à élaborer une ébauche de cahier des charges.
- La CPS et la FFA ont préparé une ébauche de cahier des charges.
- Le Comité d'examen a formulé des observations détaillées sur le cahier des charges.

Le présent document met en lumière les progrès accomplis à ce jour et les difficultés rencontrées dans la réalisation de ce travail. En outre, il offre la possibilité aux membres de faire part de leurs observations sur l'ébauche de cahier des charges avant que le document ne soit finalisé en consultation avec le Comité d'examen.

Recommandations :

Les membres sont invités à :

- prendre note de l'état d'avancement du processus d'examen ; et
- faire part de leurs observations sur l'ébauche de cahier des charges.

## Contexte

1. En 2002, les ministres océaniques des Pêches ont chargé les responsables des services des pêches, avec l'appui de la CPS et de la FFA, de passer en revue les politiques halieutiques régionales, notamment la [Feuille de route régionale](#) et la [Nouvelle partition pour les pêches côtières](#), et de veiller à ce qu'elles s'inscrivent dans le droit fil de la mise en œuvre de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050.
2. Lors de leur 126<sup>e</sup> réunion, les participants à la 15<sup>e</sup> Conférence des directeurs des pêches de la CPS et le Comité des pêches du Forum (FFC) ont débattu de la portée, des objectifs, du processus et du calendrier associés à l'examen des politiques halieutiques régionales, à savoir la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie et la Nouvelle partition pour les pêches côtières : la Stratégie de Nouméa (Document de travail 4 de la 15<sup>e</sup> Conférence des directeurs des pêches).
3. Les membres ont fait observer que l'examen devait porter sur l'efficacité des deux politiques mises en œuvre à ce jour et sur les moyens de les actualiser et de les adapter afin d'appuyer la gestion durable des pêches, de consolider les moyens de subsistance, de promouvoir une croissance économique durable, de favoriser la sécurité alimentaire, de renforcer la résilience et de soutenir l'adaptation aux pressions externes.

## Objet du présent document

4. Le présent document vise à mettre en lumière les progrès accomplis à ce jour et à recenser les difficultés rencontrées dans la réalisation de ce travail. En outre, il offre la possibilité aux membres de faire part de leurs observations sur l'ébauche de cahier des charges avant l'établissement de la version définitive en consultation avec le Comité d'examen.

## Point sur l'état d'avancement de l'examen

5. Les participants à la 4<sup>e</sup> Conférence régionale des ministres des Pêches, qui s'est tenue à Majuro, aux Îles Marshall, en juillet 2023, ont approuvé le processus, les éléments et le calendrier proposés pour l'examen, ainsi que la création d'un Comité d'examen. Les ministres ont approuvé la nomination des six membres (Îles Cook, Fidji, Îles Marshall, Nouvelle-Zélande, Palau et Tokelau) qui siégeront au sein du Comité d'examen.
6. L'examen couvrira l'ensemble des aspects de la Feuille de route régionale et de la Nouvelle partition, notamment :
  - les objectifs des politiques ;
  - les stratégies et mesures décrites dans les politiques ;
  - les progrès accomplis à l'égard de la mise en œuvre des politiques ;
  - les difficultés et contraintes liées à la mise en œuvre ;
  - la pertinence des politiques halieutiques régionales par rapport aux besoins et aux priorités de la région ;
  - l'efficacité avec laquelle les politiques atteignent leurs objectifs ; et
  - l'adéquation des politiques avec la Stratégie 2050 et son plan de mise en œuvre.
7. Dans la continuité de la 4<sup>e</sup> Conférence régionale des ministres des Pêches, la CPS et la FFA ont préparé une ébauche de cahier des charges et l'ont distribuée aux membres du Comité d'examen pour commentaires.

8. Les membres du Comité d'examen ont fourni des commentaires détaillés sur le cahier des charges. Les commentaires fournis sont entre les mains des équipes de la CPS et de la FFA. Ils seront utilisés lors de l'établissement la version définitive du cahier des charges en collaboration avec les membres et le Comité d'examen.

## Difficultés liées à la réalisation de l'examen

9. L'un des objectifs de l'examen est d'inscrire les politiques halieutiques régionales dans le droit fil de la Stratégie 2050 et de sa mise en œuvre.
10. En 2023, un processus a été lancé afin d'élaborer un plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050, qui a fait l'objet d'un compte rendu aux chefs d'État et de gouvernement fin 2023. La CPS et la FFA ont participé à ce processus afin de mieux harmoniser le cahier des charges de l'examen avec les travaux liés à la Stratégie 2050.
11. En 2023, un autre processus a été engagé afin d'élaborer un cadre océanien pour le développement économique régional. La CPS et la FFA ont participé à ce processus afin de mieux harmoniser le cahier des charges de l'examen avec ces travaux portant sur la Stratégie 2050.
12. La densité du calendrier des réunions associées à ces activités et la complexité du travail d'harmonisation de processus différents se traduisent par des retards dans l'élaboration du cahier des charges de l'examen. De ce fait, la révision avec le Comité d'examen consistera notamment à mettre à jour le calendrier de l'examen.
13. L'autre principale difficulté rencontrée a été l'affectation de ressources à cette activité.

## Prochaines étapes de l'examen

14. Voici les quatre prochaines étapes de cet examen :
  - donner la possibilité aux membres de faire part de leurs observations sur le cahier des charges lors de la 16<sup>e</sup> Conférence des directeurs des pêches avant la finalisation du document en consultation avec le Comité d'examen ;
  - affecter des ressources à cette activité, notamment un-e responsable de projets ;
  - établir la version définitive du cahier des charges avec le Comité d'examen ; et
  - recruter un-e ou plusieurs consultants.
15. La CPS et la FFA feront progresser ces initiatives en s'appuyant sur les commentaires formulés par les directeurs des pêches.